



## Gérer ma rupture conventionnelle

Par **motard22**, le **06/06/2012** à **00:17**

Bonjour,

Je suis actuellement en poste de vendeur dans un magasin de téléphonie franchisé d'un gros opérateur de téléphonie mobile. Mon employeur m'a proposé une rupture conventionnelle vu mon manque d'enthousiasme et de motivation actuelle (suite à un désaccord avec ma hiérarchie). Par contre il souhaite me garder jusqu'en octobre minimum car la période forte de l'été ainsi que la période de rentrée scolaire qui suit sont importants en téléphonie et qu'il ne peut recruter rapidement et former un nouveau vendeur. Au jour d'aujourd'hui je souhaite quitter cette entreprise rapidement ou correctement. Si je décide de poursuivre avec cette entreprise jusqu'en octobre j'aimerais que ce soit valorisé par une indemnisation plus importante.

J'ai une ancienneté de 3 ans dans cette entreprise de - de 50 salariés.

J'ai un niveau d'étude BTS en Management des Unités Commerciales

////////////////////////////////////

J'ai consulté mes fiches de paie ainsi que la convention collective dont je dépend : a priori convention collective des commerces de détails non alimentaires. En épluchant la convention j'ai décelé plusieurs anomalies. Par contre je n'ai rien trouvé concernant les ruptures conventionnelles...

1/ le salaire minima a été relevé en juin 2011, mon patron a revalorisé notre base de salaire plusieurs mois plus tard seulement... (il faut que je vérifie exactement)

2/ sur ma fiche de paie mon poste est indiqué niveau 1, or en lisant les classifications de la convention ça correspond a un vendeur débutant! Or je suis loin d'être débutant! Et j'ai un niveau BTS.

Plusieurs questions et un besoin de conseil... Qui puis-je consulter pour me faire aider dans cette procédure et négociation? Ais-je bien compris la convention collective par rapport à la question de qualifications et salaires?

Quelle indemnisation puis-je demander en tenant en compte le délais de carence des ASSEDIC et/ou d'autres critères?

Merci de votre aide précieuse...

Par **P.M.**, le **06/06/2012** à **15:59**

Bonjour,

Il est impossible de vous dire ce que l'employeur est prêt à accepter par la négociation mais pour la rupture conventionnelle, je vous propose [ce dossier](#)...

Il faudrait être sûr de la Convention Collective applicable et je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...